



La zone d'emploi de Montauban couvre une grande partie du département de Tarn-et-Garonne et se compose de neuf bassins de vie. En 2010, elle abrite 214 600 habitants et 80 100 emplois. Son organisation territoriale relève d'un système de polarisation à trois niveaux, au sommet duquel se trouve l'agglomération montalbanaise. L'économie est portée essentiellement par le secteur tertiaire, même si l'agriculture représente encore plus de 7 % des emplois. Au 1^{er} janvier 2014, les 167 communes de la zone d'emploi appartiennent à l'un des 17 groupements de communes à fiscalité propre, dont la communauté d'agglomération du Grand Montauban. Parmi les bassins de vie de la zone, deux sont construits autour de pôles d'équipements supérieurs : Montauban et Castelsarrasin. Ensuite les pôles d'équipements de Caussade et Valence sont également bien équipés. À cela s'ajoutent de nombreux pôles de proximité répartis sur l'ensemble de la zone. Ainsi l'accessibilité aux équipements est globalement de bonne qualité, hormis pour les habitants de quelques communes des bassins de vie les plus éloignés : Saint-Antonin-Noble-Val, Lafrançaise et Valence.

1 - Les bassins de vie





La zone d'emploi de Montauban couvre une grande partie du département du Tarn-et-Garonne. Elle en épouse les contours à l'est, au nord et à l'ouest, à l'exception de quelques communes. Mais le sud du département, essentiellement le bassin de vie de Verdun-sur-Garonne, fait désormais partie de la zone d'emploi de Toulouse. La superficie de la zone d'emploi est de 3 297 km². Elle est composée de neuf bassins de vie principaux intégralement situés sur son territoire : ceux de Montauban, Castelsarrasin, Caussade, Valence, Nègrepelisse, Lafrançaise, Beaumont-de-Lomagne, Montech et Saint-Antonin-Noble-Val. S'y ajoutent presque autant de bassins de vie situés à cheval sur les zones d'emploi voisines (celles de Cahors, Villeneuve-sur-Lot, Toulouse, Villefranche-de-Rouergue, Albi). Traversée par deux axes autoroutiers, elle constitue un nœud de communication important au nord de l'agglomération toulousaine (*figure 1*).

En 2010, avec 214 600 habitants et 80 100 emplois, la zone d'emploi de Montauban est la troisième de Midi-Pyrénées, derrière celles de Toulouse et de Tarbes. C'est aussi, avec 65 habitants au km², une des plus densément peuplées derrière celles de Toulouse et d'Albi. Cependant les disparités sont fortes à l'intérieur de la zone : de 270 habitants au km² dans l'agglomération montalbanaise à moins de 15 habitants au km² dans le bassin de vie de Saint-Antonin-Noble-Val, dont le relief, traversé par les gorges de l'Aveyron, est escarpé (*figures 2 et 3*).

Economiquement et démographiquement, la zone d'emploi est dominée par l'agglomération de Montauban qui, avec 73 000 habitants, rassemble plus du tiers de la population et un peu moins de la moitié des emplois de la zone. L'unité urbaine de Castelsarrasin (25 000 habitants avec Moissac) et celles de moindre taille comme notamment Caussade, Valence, Montech, Nègrepelisse (entre 5 000 et 8 000 habitants) complètent l'armature de ce territoire relativement urbanisé.

La zone d'emploi de Montauban jouxte celle de Toulouse et les actifs résidant dans une zone et travaillant dans l'autre sont nombreux. Ainsi, chaque jour, 7 600 personnes quittent la zone de Montauban pour aller travailler dans celle de Toulouse, alors que 5 850 font le trajet inverse. Au total, quelque 11 880 actifs (14 % de ceux qui résident dans la zone d'emploi) vont travailler dans une autre zone d'emploi. En dehors de celle de Toulouse, ils se dirigent principalement vers celles de

Cahors (620) et d'Albi (290) mais surtout vers des zones d'emploi situées à l'extérieur de la région (2 800) dont la moitié dans la zone d'emploi limitrophe d'Agen. À l'inverse, la zone attire 9 000 actifs travaillant dans la zone et résidant dans d'autres zones d'emploi. Hormis la zone d'emploi de Toulouse, ils viennent des zones de Cahors (760), d'Albi (290) et de nombreuses autres zones d'emploi extérieures à la région (1 500) dont la moitié de celle d'Agen (*figure annexe 1*).

L'économie de la zone d'emploi de Montauban est portée essentiellement par le secteur tertiaire qui occupe plus de 73 % des actifs occupés, une proportion plus forte qu'au niveau régional. L'agriculture regroupe 7,4 % des actifs en emploi en 2010, en recul de 5 points par rapport à 1999. Elle tient ainsi une place comparable à celle des zones d'emploi de Cahors et de Figeac, intermédiaire entre les zones les plus agricoles de la région et celles qui le sont le moins. L'emploi dans l'industrie a lui aussi fortement reculé en une décennie : en 2010, il représente 10,6 % de l'emploi total (- 4 points depuis 1999), contre 13 % au niveau régional. Au contraire, le secteur de la construction progresse de 2 points depuis 1999, pour s'établir à 8,3 % de l'emploi total (*figures 2 et 4*).

Dix-sept intercommunalités à fiscalité propre

En 2014, les 167 communes de la zone d'emploi de Montauban appartiennent à l'une des 17 intercommunalités qui couvrent le territoire. Parmi elles, la seule communauté d'agglomération est celle du Grand Montauban, qui regroupe huit communes (*figure 5*). Toutes les communes de la zone d'emploi sont adhérentes à un pays, dont trois de ces pays recouvrent l'essentiel du territoire : le pays Garonne-Quercy-Gascogne qui occupe toute la partie ouest de la zone, le pays Montalbanais et le pays Midi-Quercy, à l'est. S'y ajoutent quelques communes en périphérie de la zone d'emploi qui sont rattachées à des pays principalement situés dans le Gers et dans le Tarn. Par ailleurs, la zone d'emploi est couverte par trois SCoT. Celui de l'agglomération montalbanaise « SCoT Montauban » correspond au territoire du pays Montalbanais. Deux SCoT sont en cours d'élaboration : celui des Trois provinces, centré sur l'agglomération de Castelsarrasin, celui des Deux-Rives, autour de Valence.



Une organisation territoriale à trois niveaux centrée sur Montauban

À l'intérieur de la zone d'emploi de Montauban, l'organisation territoriale correspond à un système de polarisation à trois niveaux. Le premier est celui du bassin de vie de Montauban qui exerce une forte attractivité en matière d'emploi sur les bassins de vie limitrophes et parfois plus loin. Au deuxième niveau, le bassin de vie de Castelsarrasin, sous l'influence de l'agglomération montalbanaise, exerce la sienne sur certains bassins de vie voisins (Lafrançaise, Valence, Montech). Enfin d'autres bassins de vie, moins pourvoyeurs d'emplois, sont sous l'influence de ces bassins de vie de premier et/ou de deuxième niveau (Beaumont-de-Lomagne, Nègrepelisse), mais aussi de zones d'emploi voisines, particulièrement celles d'Agen et, surtout, de Toulouse qui attirent aussi leurs navetteurs. La zone d'emploi de Toulouse attire aussi bien les actifs occupés résidant dans ces bassins de vie de troisième niveau que dans ceux de Castelsarrasin ou de Montauban (figure 6).

Le bassin de vie de Montauban regroupe plus d'un tiers de la population de la zone d'emploi et près de la moitié des emplois (38 000 emplois). Cette concentration des emplois permet à 8 actifs sur 10 résidant dans la zone de travailler sur place dans le bassin. Elle génère aussi de nombreux échanges avec les bassins de vie les plus proches. Ainsi, ceux de Nègrepelisse, de Lafrançaise ou encore de Montech envoient un tiers, et parfois plus, des actifs y résidant travailler dans le bassin de vie de Montauban. Ils sont situés principalement dans la couronne périurbaine de Montauban ou dans des espaces multipolarisés, partagés entre les influences de Montauban, Castelsarrasin, voire Toulouse.

Dans le bassin de vie de Castelsarrasin, qui compte 40 500 habitants et 13 500 emplois, 2 actifs sur 3 résident et travaillent sur place. Son pouvoir d'attraction sur les bassins de vie voisins reste limité : 600 personnes viennent y travailler en provenance du bassin de vie de Lafrançaise et 720 de celui de Valence. Le bassin de vie de Castelsarrasin est aussi sous l'influence de celui de Montauban : 12 % de ses actifs résidants (1 820 personnes) travaillent dans le bassin de vie de la préfecture du département.

Les bassins de vie de Beaumont-de-Lomagne, de Caussade, de Saint-Antonin-Noble-Val et de Valence sont plus hermétiques : les deux tiers de leurs actifs résidants travaillent dans le bassin de vie. Il sont cependant en partie sous l'influence de Montauban.

Deux pôles d'équipements supérieurs

Les neuf bassins de vie de la zone d'emploi de Montauban ne sont pas tous équipés au même niveau. Les deux bassins de vie principaux, animés par les deux pôles d'équipements supérieurs que sont les agglomérations de Montauban et de Castelsarrasin, possèdent la quasi-totalité des équipements des trois gammes : supérieure, intermédiaire et de proximité (figure 7).

Les bassins de vie de Caussade et de Valence sont dotés d'un bon niveau d'équipement. Ils possèdent en effet la grande majorité des équipements de la gamme intermédiaire (30 sur 31) mais aussi presque la moitié des équipements de la gamme supérieure (17 sur 35).

Parmi les cinq autres bassins de vie de la zone d'emploi de Montauban, ceux de Beaumont-de-Lomagne et de Nègrepelisse sont aussi, dans une moindre mesure, relativement bien équipés : ils possèdent plus de 25 équipements de la gamme intermédiaire et une dizaine d'équipements de la gamme supérieure. Les trois autres, Montech, Lafrançaise et Saint-Antonin-Noble-Val, sont moins bien pourvus, avec une vingtaine d'équipements de la gamme intermédiaire et moins de cinq équipements de la gamme supérieure. Les pôles de Montech et de Lafrançaise, considérés comme périurbains, sont proches de Montauban.

En dehors de ces neufs pôles d'équipements, il existe une forte densité de pôles de services de proximité. Une trentaine maillent le reste de la zone d'emploi. Les bassins de vie les mieux dotés sont ceux de Valence, de Castelsarrasin et Caussade avec chacun 5 ou 6 pôles de services de proximité.



Des temps d'accès plus courts

Dans la zone d'emploi de Montauban, l'accessibilité aux équipements et services est meilleure qu'en moyenne dans la région. Les temps d'accès y sont inférieurs à la moyenne régionale hors zone d'emploi de Toulouse, et ce quelle que soit la gamme d'équipement. Mais ce constat masque des disparités. Ainsi, les temps d'accès aux équipements intermédiaires sont relativement longs dans les bassins de vie de Saint-Antonin-Noble-Val, de Lafrançaise et de Valence, moins bien équipés et dont certaines communes sont éloignées.

Le constat est le même pour les équipements supérieurs : des temps d'accès globalement inférieurs avec cependant de fortes disparités. Ainsi, dans six bassins de vie, ils sont nettement supérieurs à la moyenne régionale. Il s'agit de bassins où certaines communes sont éloignées des pôles d'équipements supérieurs, comme ceux de Saint-Antonin-Noble-Val, de Beaumont-de-Lomagne, de Caussade. C'est aussi le cas de bassins de vie périurbains, comme ceux de Lafrançaise, de Montech et de Nègrepelisse. Dans le bassin de vie de Saint-Antonin-Noble-Val, la part de la population la plus éloignée est la plus importante de la zone d'emploi : un quart de la population met presque une heure (aller-retour) pour accéder aux équipements de la gamme supérieure (*figures 8 et 9*).

Tous les équipements accessibles assez rapidement

L'accessibilité aux services et équipements est meilleure pour certains équipements de la gamme intermédiaire, comme les services de garde d'enfants d'âge préscolaire, les laboratoires d'analyses médicales, les horlogeries-bijouteries, les pompes funèbres, les magasins de meubles ou encore certains équipements sportifs. Pour ces équipements, la part de la population éloignée de plus d'une demi-heure aller-retour est inférieure de 5 à 10 points à la moyenne régionale (hors zone d'emploi de Toulouse).

Ce constat est également vrai pour la quasi-totalité des équipements de la gamme supérieure (32 sur 35). Pour ces équipements, l'accessibilité est meilleure qu'en moyenne dans l'ensemble des zones d'emplois de la région (hors celle de Toulouse). L'écart est particulièrement marqué pour certains services médico-sociaux (dermatologie, pédiatrie, services pour adultes handicapés) où la part de la population éloignée de plus d'une heure en trajet aller-retour est beaucoup plus faible, entre 10 et 20 points de moins que la moyenne régionale.



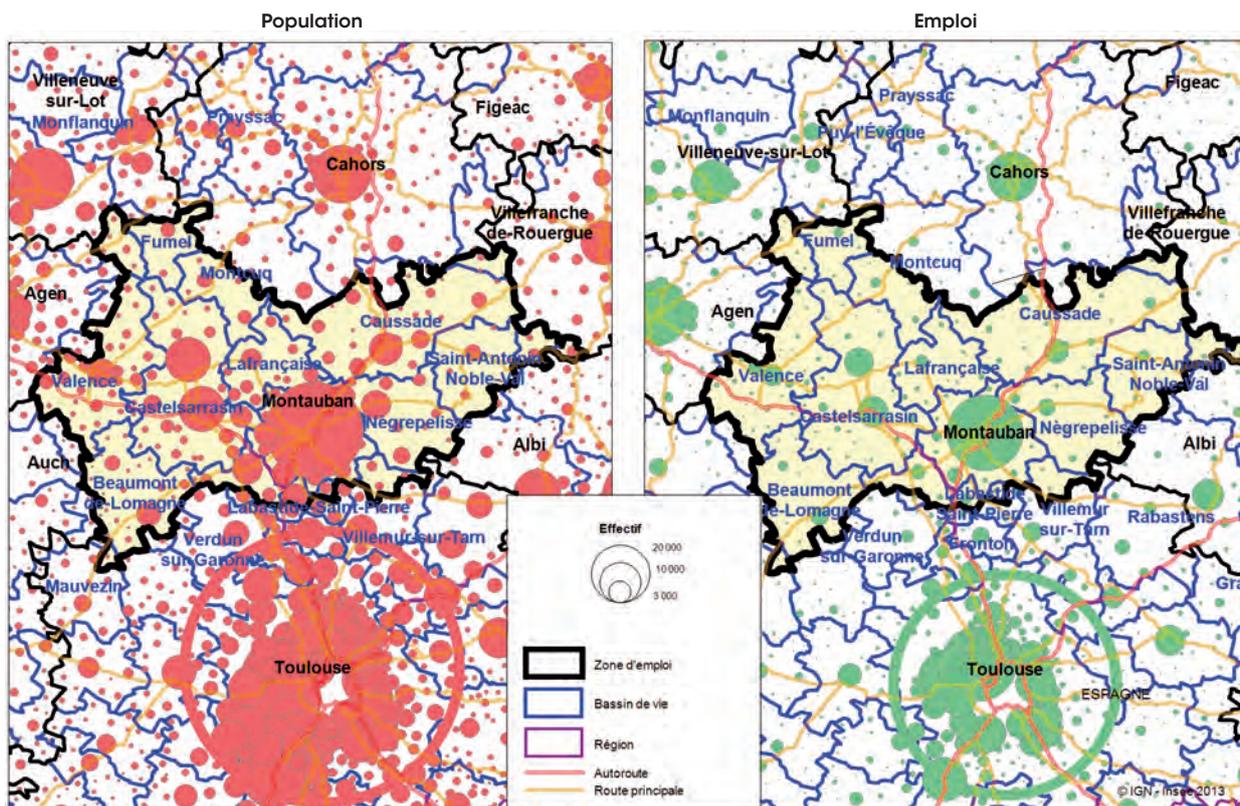
2 - Population et emploi par bassin de vie

Bassin de vie	Population				Emploi									
	Population du bassin de vie dans la ZE	Densité (hab/km ²)	Part de la population du bassin de vie vivant dans la ZE (en %)	Poids du bassin de vie dans la ZE (en %)	Nombre d'emplois par bassin de vie	Part des emplois dans la ZE (%)	Statut (%) Somme des statuts égale à 100 %		Secteur d'activité (%) Somme des secteurs d'activité égale à 100 %					
							Salariés	Non-salariés	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce transports et services divers	Adm. pub., ens., santé, act. soc.	
Principaux bassins de vie de la zone d'emploi (ZE)*	199 550			93,0	76 250	95,1								
Montauban	75 326	246	100,0	35,1	37 968	47,4	88,3	11,7	2,3	8,0	6,3	45,0	38,4	
Castelsarrasin	40 448	79	100,0	18,9	13 456	16,8	80,7	19,3	9,0	9,5	8,6	35,9	37,0	
Caussade	21 039	40	95,2	9,8	6 924	8,6	75,5	24,5	10,7	20,0	8,5	31,6	29,2	
Valence	18 423	51	89,8	8,6	6 520	8,1	81,0	19,0	9,5	23,3	10,5	29,5	27,2	
Nègrepelisse	14 459	54	98,4	6,7	3 479	4,3	73,8	26,2	12,4	11,2	13,2	27,2	36,0	
Lafrançaise	10 090	51	100,0	4,7	2 185	2,7	66,6	33,4	23,0	7,3	24,0	24,1	21,6	
Beaumont-de-Lomagne	8 895	31	88,7	4,1	3 121	3,9	77,2	22,8	14,4	1,7	6,4	34,5	43,0	
Montech	7 786	91	84,8	3,6	1 652	2,1	79,5	20,5	5,7	9,3	7,3	38,8	38,9	
Saint-Antonin-Noble-Val	3 084	14	89,6	1,4	945	1,2	56,9	43,1	15,1	5,9	8,7	38,9	31,4	
Autres bassins de vie de la zone d'emploi	15 028			7,0	3 895	4,9								
Labastide-Saint-Pierre (ZE de Montauban)	4 608	150,2	47,4	2,1	984	1,2	78,3	21,7	6,8	18,1	11,1	42,1	21,9	
Montcuq (ZE de Cahors)	3 521	23,3	36,4	1,6	1 119	1,4	61,3	38,7	33,0	5,3	6,4	31,3	24,0	
Fumel (ZE de Villeneuve-sur-Lot)	2 017	17,5	9,1	0,9	753	0,9	70,4	29,6	23,3	14,5	12,8	27,7	21,7	
Villemur-sur-Tarn (ZE de Toulouse)	1 459	25,5	12,9	0,7	178	0,2	42,7	57,3	31,9	8,9	7,5	25,8	25,9	
Villefranche-de-Rouergue (ZE de Villefranche-de-Rouergue)	1 417	17,9	4,4	0,7	296	0,4	52,4	47,6	24,4	4,4	30,4	20,4	20,4	
Villeneuve-sur-Lot (ZE de Villeneuve-sur-Lot)	1 162	17,7	1,8	0,5	233	0,3	48,9	51,1	32,3	5,3	25,4	19,4	17,6	
Carmaux (ZE d'Albi)	701	47	2,2	0,3	303	0,4	77,2	22,8	5,7	30,0	7,1	31,8	25,4	
Mauvezin (ZE de Toulouse)	143	11	2,1	0,1	29	0,0	24,1	75,9	NS	NS	NS	NS	NS	
Total de la zone d'emploi	214 578	65		100,0	80 145	100,0	82,0	18,0	7,4	10,6	8,3	38,5	35,2	

*Un bassin de vie est dit principal lorsque plus de la moitié de sa population vit dans la zone d'emploi.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

3 - Population et emploi par commune

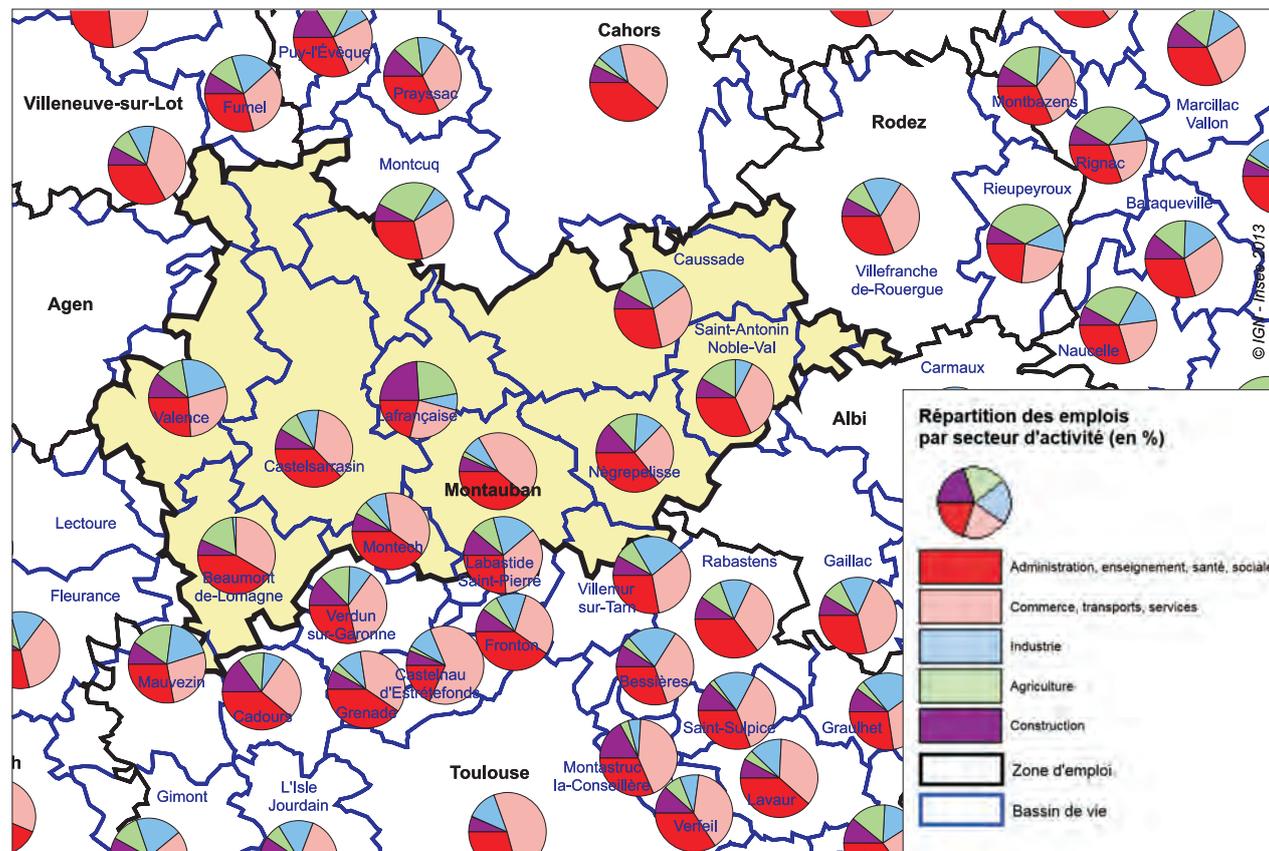


Note de lecture : la commune de Montauban compte 56 270 habitants et 34 090 emplois.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

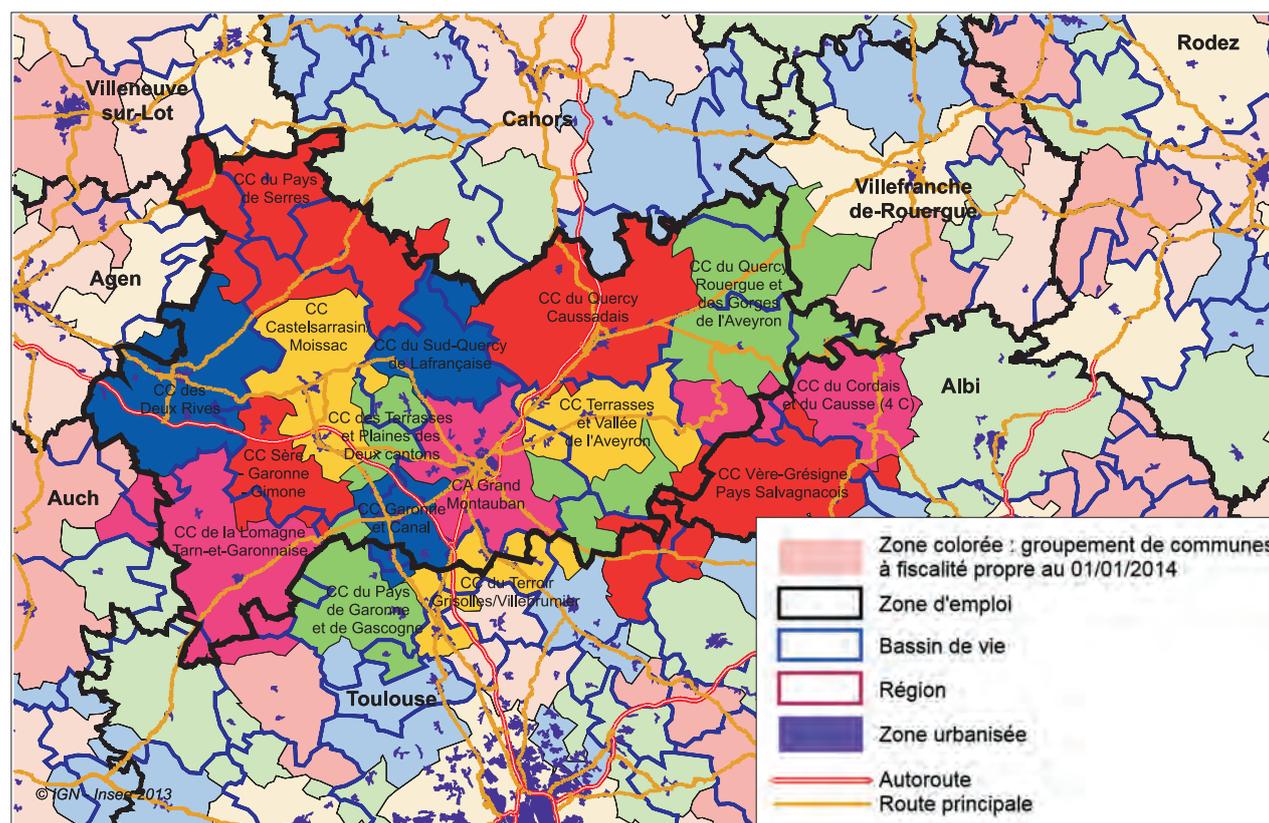


4 - Répartition des emplois par secteur d'activité dans les bassins de vie



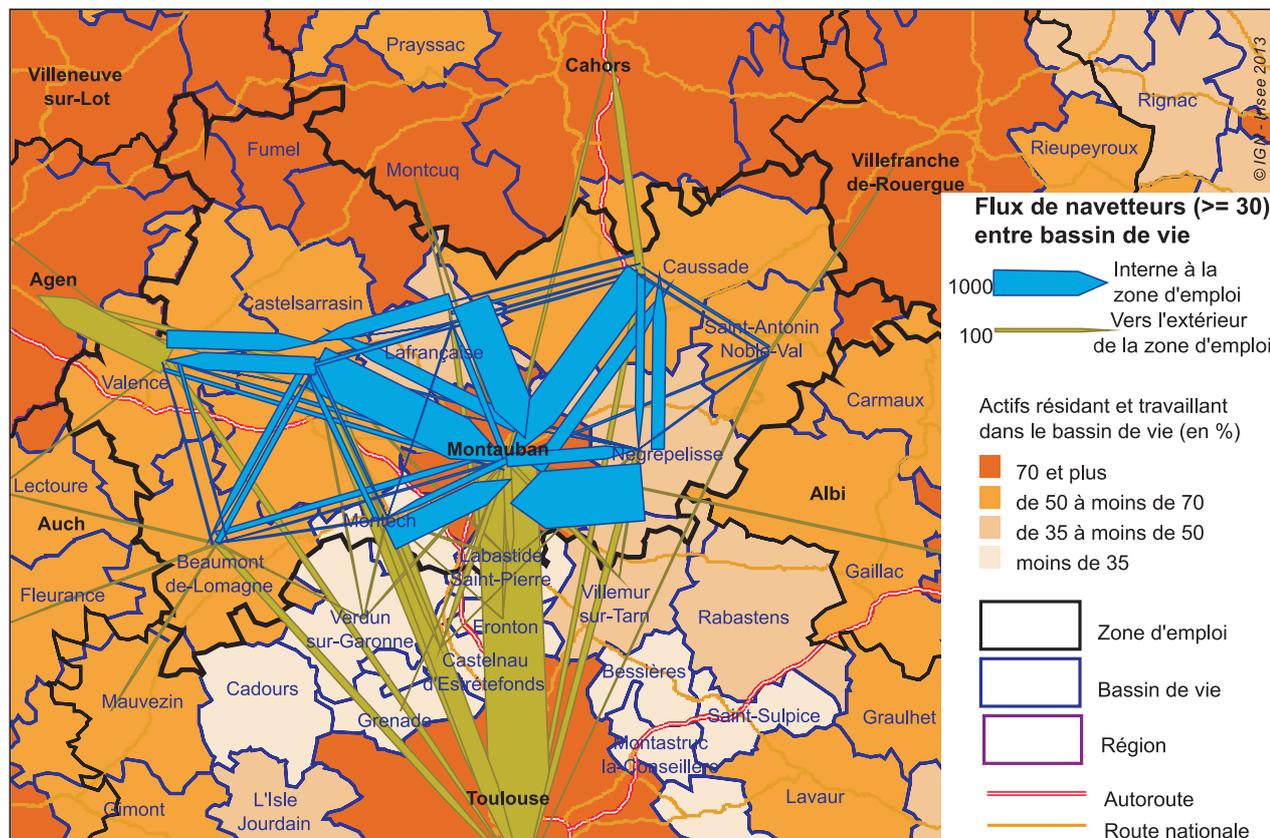
Source : Insee, recensement de la population 2010.

5 - Bassins de vie et groupements de communes à fiscalité propre





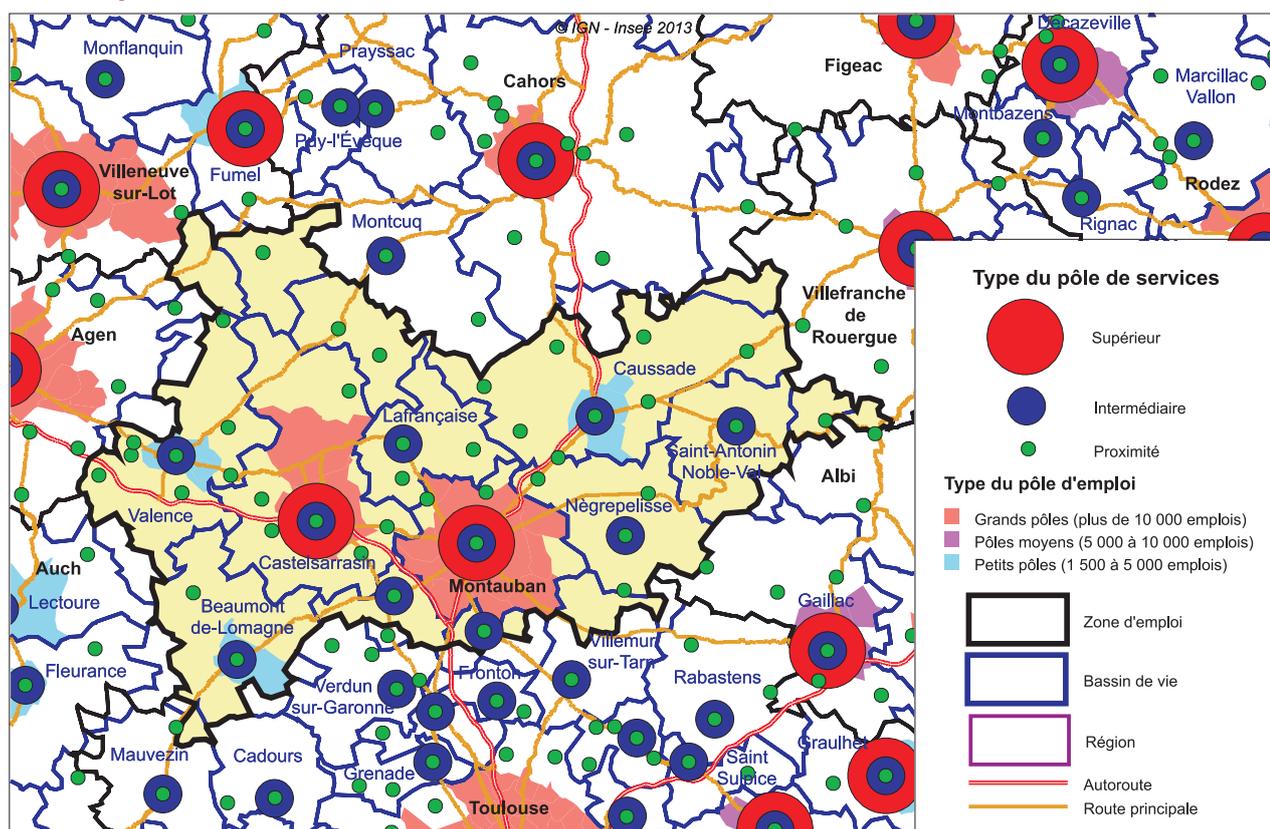
6 - Déplacements domicile-travail et part des actifs stables



* Actifs stables : travaillant dans le bassin de vie de leur résidence.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

7 - Les pôles de services

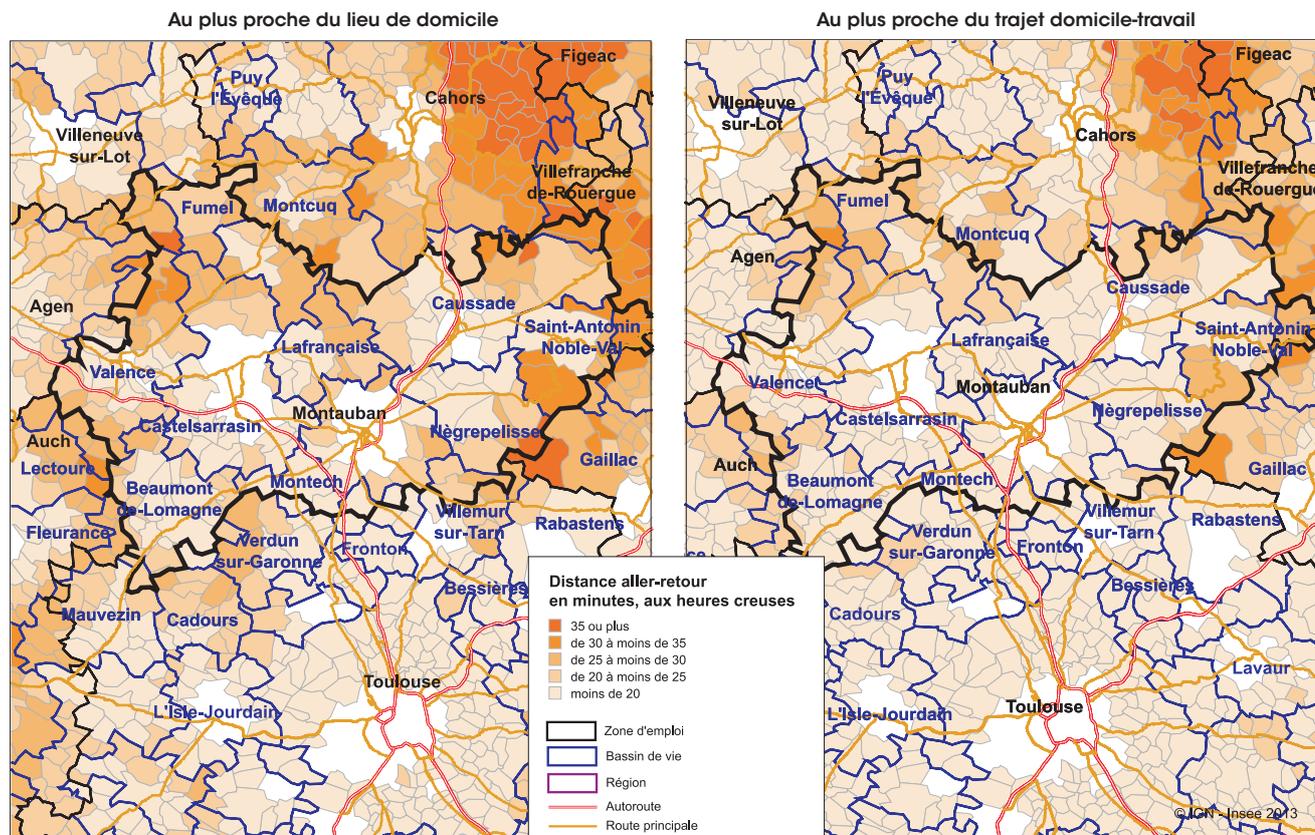


Note de lecture : l'unité urbaine de Castelsarrasin possède la majorité des équipements des gammes supérieure, intermédiaire et de proximité.

Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2011.



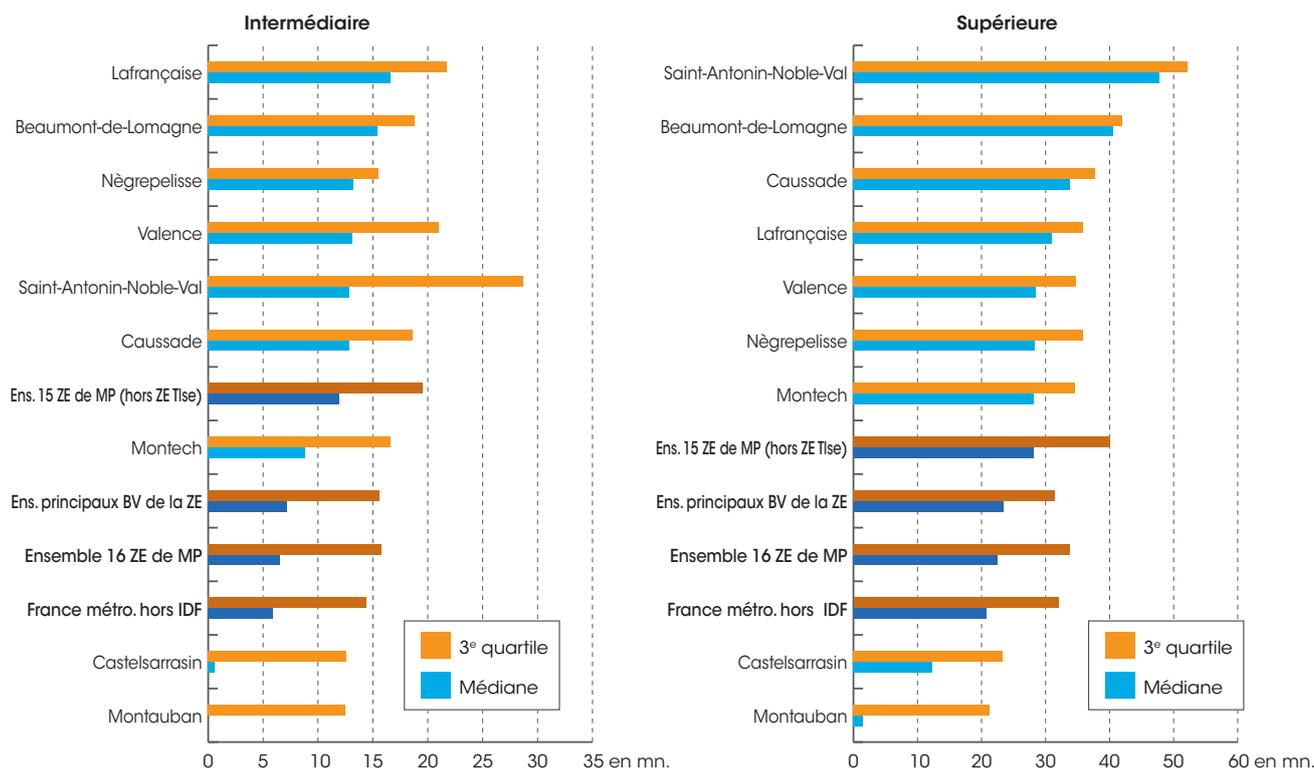
8 - Accessibilité à la gamme de services intermédiaires dans les bassins de vie



Note de lecture : dans la majorité des communes du bassin de vie de Saint-Antonin-Noble-Val, le temps d'accès aller-retour au plus proche du domicile à un équipement de la gamme intermédiaire est compris entre 30 et 35 minutes. Ce temps d'accès baisse légèrement si l'on tient compte du lieu de travail.

Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2011, recensement de la population 2010, distancier ODOMATRIX - INRA UMR104 CESAER.

9 - Temps d'accessibilité par bassin de vie à la gamme des services



Note de lecture : dans le bassin de vie de Lafrançaise pour la moitié des habitants (médiane) le temps d'accès aller-retour à un des équipements de la gamme intermédiaire est en moyenne supérieur à 16 minutes, un quart des habitants (3^e quartile) mettent plus de 21 minutes.

Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2011, recensement de la population 2010, distancier ODOMATRIX - INRA UMR104 CESAER.